

COMMISSION ENFANCE EDUCATION

Compte-rendu de la réunion du jeudi 11 avril 2019 à 18h00

Salle 6, 144 route de Thionville

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte- rendu de la commission du 6 mars 2019

Pôle Education

1. Projet de modernisation et de rénovation du patrimoine scolaire du quartier Nouvelle Ville
2. Conventions de mutualisation de la restauration scolaire avec le Conseil Départemental de la Moselle

Etait présente, sous la présidence de : Madame Danielle BORI, Adjointe au Maire, membre titulaire,

Madame Françoise FERRARO, Adjointe au Maire, membre titulaire.

Etaient excusé(e)s, absent(e)s :

- Monsieur Thomas SCUDERI, Adjoint au Maire, membre titulaire,
- Madame Myriam SAGRAFENA, Conseillère déléguée.
- Monsieur Raphaël PITTI, Conseiller délégué, membre suppléant,
- Madame Anne HOMMEL, Conseillère déléguée, membre titulaire
- Madame Nathalie COLIN-OESTERLE, Conseillère Municipale, membre titulaire,
-
- Madame Patricia ARNOLD, Conseillère Municipale, membre suppléant
- Madame Hanifa GUERMITI, Adjointe au Maire, membre titulaire,
- Madame Christine SINGER, Conseillère Municipale, membre titulaire,
- Monsieur Patrice NZIHOU, Adjoint au Maire, membre suppléant,
- Madame Nathalie DE OLIVEIRA, Adjointe au Maire, membre suppléant,
- Madame Catherine MERGEN-MOREL, Conseillère déléguée, membre suppléant,
- Monsieur Jérémy ALDRIN, Conseiller Municipal, membre suppléant.
- Monsieur Bernard HEULLUY, Conseiller délégué, membre suppléant

Etaient également présents :

- Monsieur Jean-Baptiste GALINIE, Directeur du Pôle Education

Madame BORI, Présidente, ouvre la séance, à 18h10.

- **Adoption du compte-rendu de la dernière commission :**

Avis favorable de la Commission Enfance Education

Pôle Education

1. Projet de modernisation et de rénovation du patrimoine scolaire du quartier Nouvelle Ville.

Madame BORI présente le point.

Dans le cadre du vote du budget 2018, la Ville de Metz a consenti une Autorisation de Programme pour la modernisation et la rénovation du patrimoine scolaire du quartier nouvelle ville à hauteur de 5 millions d'euros, sur la période 2018-2022.

Divers aménagements sont nécessaires :

- *Ecole élémentaire Sainte Thérèse, sécurisation des espaces existants et amélioration des conditions d'accès à l'école.*

Les principes d'aménagements prévus sont les suivants :

- la mise en conformité générale du bâtiment au regard de l'accessibilité PMR,
- la réorganisation et la sécurisation des espaces extérieurs de l'école,
- la reconfiguration des accès à l'école,
- la déconstruction de l'actuel préau de la cour élémentaire et construction d'un nouveau préau,
- l'agrandissement de la cour d'école par adjonction à l'école du passage Saint-Jean.

La nouvelle configuration des espaces extérieurs sera opérationnelle à la rentrée de septembre 2019.

- *Ecole Maternelle Jean Morette, construction d'un espace périscolaire/restaurant scolaire.*

La présente délibération autorise la construction d'un nouvel équipement de restauration et périscolaire attenant à l'école. Une superficie de 330 m2 pourra accueillir 110 enfants en simultané.

Le projet comprend également des interventions sur les espaces extérieurs liés à la mise en accessibilité de l'école, avec notamment la création d'un nouvel accès principal à l'école. Une attention particulière sera apportée à l'aménagement végétalisé de sa toiture.

Ce projet répond aux exigences de la certification Haute Qualité Environnementale (NF HQE)

*Avis favorable de la Commission Enfance Education
Proposition de rapporteur : Danielle BORI*

2. Convention de mutualisation de la restauration scolaire avec le Conseil Départemental de la Moselle.

Madame BORI présente le point.

En date du 6 février 2019, le Conseil Départemental de la Moselle a sollicité la Ville de Metz pour modifier par voie d'avenant la convention de mutualisation du service de restauration.

La Ville de Metz entend maintenir la mutualisation des services de restauration des collèges Philippe de Vigneulles et Jules Lagneau, au bénéfice des élèves des écoles élémentaires Jean Burger (Queuleu), Emilie du Châtelet et Jean Monnet (Bellecroix).

L'avenant prévoit la modification de la participation perçue par le Conseil Départemental et les collèges, au titre des repas des élèves d'élémentaire. Pour l'année scolaire 2018/2019, la participation perçue par le Conseil Départemental (ressources humaines et investissements) s'élève à 3,98 euros par repas (valeur 2017/2018: 4,08 euros). La participation perçue par les collèges (coût du repas et fonctionnement) s'élève à 3,60 euros par repas (valeur 2017/2018 : 3,50 euros).

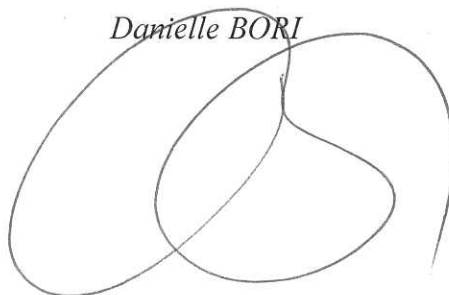
Depuis l'année scolaire 2017/2018, le prix global du repas, versé par la ville, reste inchangé, à 7,58 euros.

*Avis favorable de la Commission Enfance Education
Proposition de rapporteur : Danielle BORI*

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente de la Commission lève la séance à 19h.

*La Présidente de la Commission
Adjointe au Maire*

Danielle BORI

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and curves, positioned below the printed name 'Danielle BORI'.